



ADOPTION DE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière-trésorière
QUE :

Lors de la séance ordinaire tenue le **10 JANVIER 2022**, le conseil a adopté le
règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-317
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2021-299 RELATIVEMENT A
L'APPROVISIONNEMENT, LA FOURNITURE, L'UTILISATION ET LA
TAXATION DE L'EAU POTABLE

AVIS EST ÉGALEMENT DONNÉ QUE,

La MRC de Rouville a émis le 24 janvier 2022, un certificat de conformité au
Schéma d'aménagement révisé, permettant ainsi au règlement suivant d'entrer
en vigueur :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-309
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2018-242 AFIN DE MODIFIER LA
GRILLE DES USAGES 201

Ces règlements peuvent être consultés en ligne à l'adresse : www.rougemont.ca
ou en faisant une demande par courriel à l'adresse : dq@rougemont.ca.

Donné à Rougemont, ce 26^{ième} jour du mois de janvier 2022.

Kathia Joseph, OMA
Directrice générale & Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Kathia Joseph, greffière-trésorière de la municipalité de Rougemont certifie
sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de
celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 26^{ième} jour du mois de janvier 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 26 janvier 2022.

Kathia Joseph, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière